



**-MISSION-
HANDICAP
ASSURANCE**

**SINGULARITÉ
& COMPÉTENCE**

**INSERTION
DES PERSONNES
HANDICAPÉES :
LA RÉPONSE
FORMATION
DES ASSUREURS**



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mission Handicap Assurance est une association née le 8 juillet 2016, le même jour que la Fédération Française de l'Assurance* (fruit du rapprochement du Gema, Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances et de la Fédération Française des Sociétés d'assurance). Ce n'est pas un hasard. Une société moderne ne peut aujourd'hui ignorer l'importance de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. L'assurance, au cœur de toutes les activités humaines et de tous les sujets de société, est, par son essence même, particulièrement concernée par ce sujet. Mission Handicap Assurance traduit ainsi la politique volontariste des entreprises et de la branche dans ce domaine. Implication des entreprises, car de nombreuses sociétés d'assurances ont mis en place des accords agréés, négociés avec les organisations syndicales de salariés. Implication également de la branche au travers du dialogue social, grâce à l'accord de 2008 relatif à la mixité et à la diversité, renouvelé en 2013, et dont la renégociation figure à l'agenda social.

Mission Handicap Assurance traduit également l'esprit qui nous anime de valoriser et de développer les initiatives réussies. Ainsi, forte de l'expérience de l'association Gema Handicap, elle a pour objet d'étendre l'action de celle-ci à tous les adhérents de la FFA.

Les trois missions assignées à Mission Handicap Assurance marquent notre ambition dans ce domaine : insérer dans les sociétés d'assurances des personnes en situation de handicap en les formant, en les accompagnant, grâce notamment à la mutualisation des postes ouverts dans les entreprises. Informer, sensibiliser et mobiliser les employeurs et tous leurs interlocuteurs en ayant recours aux possibilités offertes par les canaux de communication. Et enfin, développer la coopération des adhérents avec les acteurs concernés, valoriser auprès des partenaires et des pouvoirs publics les actions menées et multiplier les partenariats avec les écoles, les universités, d'autres secteurs professionnels et les associations.

Les actions menées par Mission Handicap Assurance, ainsi définies avec les entreprises, s'inscrivent dans la dynamique globale des politiques menées par les entreprises et la branche, avec un objectif commun et mesurable.

Anne-Elise Chevillard
Responsable de la Mission Diversité, Inclusion et Handicap

AXA France

(*) 99 % du marché de l'assurance, soit 280 entreprises d'assurances (sociétés anonymes, mutuelles d'assurance, bancassureurs)



MISSION HANDICAP ASSURANCE

Les assureurs ont conçu avec Mission Handicap Assurance une réponse innovante pour faciliter l'acquisition des compétences indispensables, permettant aux personnes ayant obtenu une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) d'exercer des métiers de l'assurance.

L'insertion professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap représentent un enjeu majeur de société.

Il faut savoir que le taux de chômage des personnes en situation de handicap s'établit à 20 %, quasiment le double de celui de la population des personnes valides.

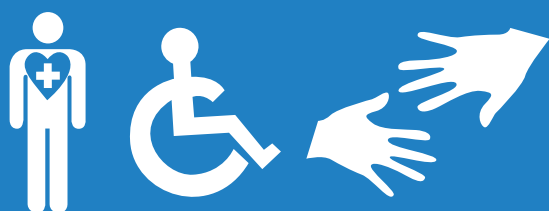
75 % des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont un niveau de formation infra bac.

En 2015, l'Agefiph a consacré 62 % de son budget d'intervention à l'insertion professionnelle, dont plus de la moitié à la formation.

Mission Handicap Assurance a pour objet d'accompagner et d'aider les entreprises adhérentes à la FFA dans la mise en œuvre de leur politique d'insertion des personnes en situation de handicap.

Elle exerce ses missions autour de **trois pôles d'activité** :

- des actions visant à l'insertion, à la formation en alternance et à l'accompagnement des publics concernés ;
- des actions de communication, d'information, de sensibilisation et de mobilisation ;
- des initiatives favorisant la coopération, le partenariat et l'innovation entre ses adhérents et avec des acteurs du monde du handicap.



L'équipe, constituée de quatre collaboratrices permanentes, est au service des adhérents :

Marie-José UGER, secrétaire générale
mj.uger@handicap-assurance.fr

Anne PELLETRET, chef de projet
a.pelletret@handicap-assurance.fr

Marie-Ange VILDEUIL, chargée de mission
ma.vildeuil@handicap-assurance.fr

Madina GHENDOSSI, chargée de mission
m.ghendoussi@handicap-assurance.fr



LA FORMATION ET L'INSERTION PAR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

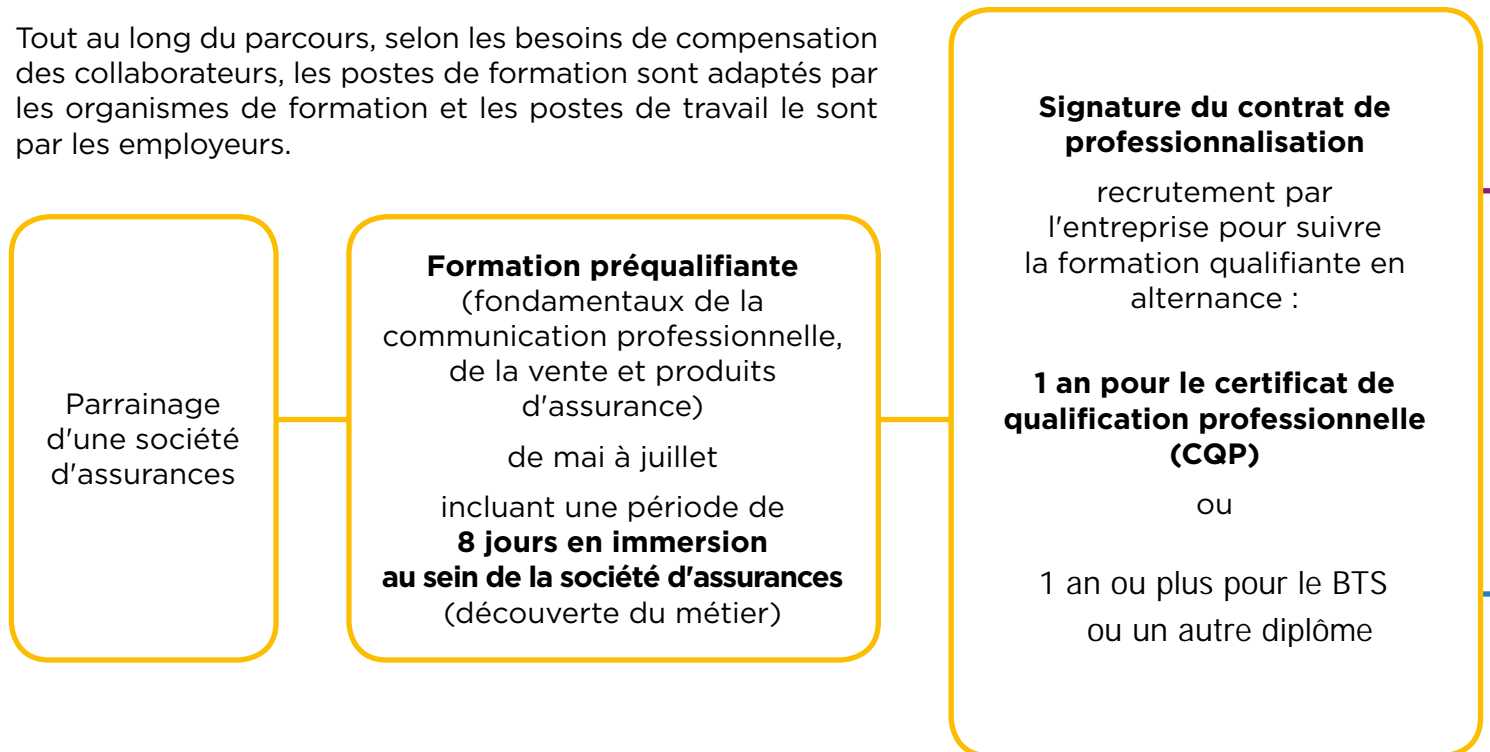
AYANT OBTENU UNE RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Le dispositif de Mission Handicap Assurance permet le recrutement dans les sociétés d'assurances grâce à un parcours de formation qualifiante :

- ➔ **Certificat de qualification professionnelle de chargé(e) de relation clientèle assurance (CQP de CRCA)** ; inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles, le CQP de CRCA est un titre professionnel délivré par la Commission paritaire nationale de la formation professionnelle et de l'emploi des sociétés d'assurances ;
- ➔ **BTS Assurance** ;
- ➔ **BTS Assistant Manager** ;
- ➔ **Informatique** ;
- ➔ **Ressources humaines, etc.**

➔ LE PARCOURS

Tout au long du parcours, selon les besoins de compensation des collaborateurs, les postes de formation sont adaptés par les organismes de formation et les postes de travail le sont par les employeurs.



Les bacheliers voulant intégrer le marché de l'assurance ?

Les diplômés à la recherche d'un premier poste ?

Les personnes en poste voulant évoluer ?

Candidature à déposer sur www.mission-handicap-assurance.fr



PRIVILÉGIER LES HABILITÉS

Le mode de sélection des candidats privilégie les habiletés, c'est-à-dire les capacités requises pour réaliser un travail, au détriment des critères traditionnels comme les diplômes ou l'expérience.

Fruit de l'expertise acquise en matière d'insertion des personnes en situation de handicap, ce dispositif, conçu en coopération avec les acteurs associés au projet, allie cohérence et rigueur.



UN DISPOSITIF EXIGEANT ET COMPLET

Tout au long du parcours, les personnes bénéficient d'un accompagnement adapté car elles sont souvent en reconversion professionnelle ou débutantes, sans expérience des métiers proposés. Un renforcement des savoirs et l'acquisition de nouveaux savoir-être sont effectués au cours de la formation préqualifiante avant de s'engager dans la formation qualifiante.

Formation CQP

En moyenne 4 jours consécutifs par mois en organisme de formation pour l'acquisition de connaissances en vente et contrats d'assurance (santé, prévoyance, épargne, automobile, multirisques habitation)

Évaluation continue de l'acquisition des compétences par le manager en situation réelle de travail

Obtention du CQP

(délivré par un jury de professionnels sur dossier)

Formation BTS ou autre diplôme

1 semaine sur 2 en organisme de formation pour l'enseignement de matières générales (maths, économie, statistiques, langue vivante...), des techniques d'assurance et du droit des assurances

Examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année de BTS

Obtention du BTS

ou autre diplôme (examen)

→ LE CALENDRIER

Entre mi-février et début mars	Mars	Mai à fin juillet	À partir de septembre
ouverture du forum virtuel	job datings - rencontres avec les employeurs	formation préqualifiante de 3 mois en centre de formation	formation qualifiante (CQP, BTS ou autre diplôme)



LA FFA EN QUELQUES CHIFFRES 2015

25%
Taux d'embauche
par l'alternance

209 Md€
Chiffre d'affaires
de l'assurance
française

13 239
Nouveaux
embauchés

280
entreprises membres
147 100
collaborateurs
en activité

76,5%
des salariés ont
accès à la formation
professionnelle
continue

36 400
Nombre moyen
de sinistres
dommages
indemnisés par jour



LES FINANCEURS

agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

pôle emploi

 **OPCABAIA**



www.mission-handicap-assurance.fr

